# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES SEANCE DU 21/09/2017

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, PILLARD Claudie, GAILLARD Denis,
	MOYAT Alain, Maire adjoints,
	CUPILLARD Elisabeth, GRENARD Daniel, GROSSIORD Daniel,
	MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise,
	PERRIER Marianne, REGAD Bernard, VERNEREY Samuel.
Absents excusés:	GRENARD Eliane qui donne procuration à GAILLARD Denis, RAFFIN Emilie qui donne procuration à PERRIN Raphaël,
	ZEHNDER Damien qui donne procuration à VERNEREY Samuel à
	l'exception du point 1 concernant le gîte de la Vie-Neuve,
	PETETIN Aurore, ROLANDEZ Alain.
Absents:	
	BOUILLIER Isabelle, DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, PATARCHI
	Guillaume.
Auditeur libre:	GAUTHIER-CLERC Yves
Secrétaire de séance :	MICHAUD Sylvie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 04/09/2017 qui est approuvé à l'unanimité.

# I. <u>GITE LA VIE NEUVE LES MOLUNES - PRESENTATION DE LA PROPOSITION PAR LE CABINET TARDY</u>

En préambule, l'Atelier d'Architecture TARDY présente à l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal, une nouvelle proposition de restructuration du gîte de la Vie-Neuve pour un montant de travaux de 905 000 € H.T., conformément à l'enveloppe demandée.

Des débats s'ensuivent qui font apparaître à nouveau des imprécisions ou des désaccords quant aux plans présentés.

Puis les architectes, techniciens et économistes se retirent afin de laisser statuer le Conseil Municipal.

M. Denis GAILLARD donne alors lecture à l'assemblée d'une lettre émanant du cabinet FIDAL pour le compte du gérant du gîte de la Vie Neuve sollicitant des garanties financières durant la période des travaux et un engagement de délais.

Face à ces difficultés, différents scenarii sont étudiés pour la poursuite du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, mandate M. le Maire pour négocier un éventuel rachat du fonds de commerce et décide de redéfinir le programme de réhabilitation du site.

# II. <u>SECURITE ROUTIERE</u>

M. le Maire sollicite les commentaires de l'assemblée suite à l'installation temporaire dans le village de 2 écluses dont une a été transformée en chicane. Il rend compte des préconisations des services route du Département.

A l'entrée nord du village, il apparaît que l'étranglement a une efficacité limitée.

Quant à la 2ème écluse à l'intérieur du village, les services départementaux valident le déplacement de cette écluse entre le garage communal et l'école.

M. le Maire rappelle ensuite les coûts des différents aménagements :

Poses d'écluses : 7 940 € HT
 Feu tricolore : 9 500 € HT

Coussins Berlinois: entre 900 et 1 458 € HT le coussin,

Panneau radar électronique solaire avec affichage : 4 950 € HT

Avant de prendre la décision finale, les retours sur simulation de chicanes sont attendus.

# III. TAXE D'AMENAGEMENT

M. le maire informe l'assemblée qu'avant la création de la commune nouvelle Septmoncel les Molunes :

- la taxe d'aménagement sur le territoire des Molunes était de 2.5 % sans exonération depuis le 26/11/2014,
- la taxe d'aménagement sur le territoire de Septmoncel était de 3 % avec exonérations depuis le 29/11/2012,

Il convient donc d'instituer la taxe d'aménagement pour la commune nouvelle Septmoncel les Molunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 voix contre) décide d'adopter la **Taxe d'Aménagement** sur le territoire communal **au taux de 3 %**, décide d'exonérer totalement en application de l'article L 3321-9 du Code de l'Urbanisme :

- 1. dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné à l'article L 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L 3110-1 du code de la construction et de l'habitation, et décide d'exonérer partiellement en application de l'article L 331-9 du Code de l'Urbanisme :
- 2. dans la limite de 50 % de leur surface, les locaux à usage industriel et leurs annexes.
- 3. dans la limite de 50 % de leur surface, les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 40 mètres carrés,
- 4. dans la limite de 50 % de leur surface, les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

# IV. LOTISSEMENT "LE GITALET"

Concernant le projet de la SEMCODA (Société d'Economie Mixte du Construction du Département de l'Ain) de créer 12 logements au sein du lotissement "Les Emeraudes" au Gitalet, M. le Maire fait part de la nécessité de délibérer le prix de vente des terrains TVA sur marge comprise, les délibérations des 29/12/2015 et 12/12/2016 faisant état de prix H.T.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de vendre à la SEMCODA les îlots n° 4 et 6, représentant une superficie de 3910 m² au prix de 293 380 € TVA sur marge comprise.

Il confirme sa participation au capital de la SEMCODA à hauteur de 55 000 € et précise que la valorisation foncière pour la commune est de 196 000 € H.T.

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME est mandatée pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

# V. <u>COURRIERS DIVERS</u>

#### A) M. MICHEL GAUTHIER-CLERC

M. le Maire fait part d'un courriel de M. Michel GAUTHIER-CLERC en date du 17/09/2017 dénonçant un fait de chasse hors zone autorisée ACCA. Il est rappelé qu'un périmètre de 150 m autour des habitations doit être respecté.

Afin de trouver des solutions à ces problèmes récurrents, M. le Maire souhaite organiser une rencontre avec un responsable de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), M. le Président de l'ACCA de Septmoncel et M. GAUTHIER-CLERC.

#### B) ENTENTE SPORTIVE - DEMANDE DE SALLE

Suite à un changement d'emploi du temps, la section "danse orientale" de l'Entente Sportive de Septmoncel recherche une salle pour exercer son activité le mardi soir.

En raison des travaux envisagés au presbytère, il lui est proposé la salle du conseil.

# VI. QUESTIONS DIVERSES

#### A) INAUGURATION DE LA MAISON MEDICALE

Tous les conseillers sont invités à participer à l'inauguration de la Maison Médicale de Clavières qui aura lieu samedi 23 septembre 2017 à 11 h 30.

#### B) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIERE (SIGF) DU MASSACRE

M. Daniel GROSSIORD rend compte d'une réunion qui s'est tenue entre les membres du SIGF du Massacre, de la Communauté de Communes de la station des Rousses et de M. le Maire de St-Cergue concernant le projet d'installation d'un télésiège sur le massif de la Dôle.

Deux parcelles de bois sont concernées par cette emprise et il est demandé une intervention rapide pour cette coupe de bois.

Or, il subsiste un contentieux entre le SIGF du Massacre et le Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses dont il serait souhaitable de le voir régler avant de développer une nouvelle affaire.

#### C) COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes de Septmoncel remercie la commune pour la mise à disposition de ses employés lors de la Fête de la St-Louis. Elle remercie également M. le Maire pour les démarches administratives effectuées et sa réactivité.

La population est invitée à la projection d'un court-métrage réalisé lors de la St-Louis :

- vendredi 29 septembre 2017 à 19 h 00 à la Salle des Fêtes suivie d'un apéritif.

### D) REUNION COMMISSION SOCIALE

Afin de préparer le repas et les colis de fin d'année en faveur des aînés, une réunion de la commission sociale aura lieu :

- jeudi 28 septembre 2017 à 20h 15 à la mairie des Molunes

## E) **ELECTIONS SENATORIALES**

Elles auront lieu dimanche 24 septembre 2017 à Lons Le Saunier.

1er tour le matin - 2ème tour l'après-midi.

Les titulaires et les suppléants sont invités à se retrouver à 8 h 30 devant la mairie pour covoiturage.

#### F) VENTE DE BRIOCHES APEI

Mme Claudie PILLARD informe l'assemblée que l'opération brioches en faveur de l'APEI aura lieu du 5 au 8 octobre 2017.

Séance levée à 22 h 50

Affiché le 28/09/2017

Le Maire, Raphaël PERRIN